



APPEL À PROJET

Boutique éphémère de Luynes

Juillet, août et septembre 2024

La Ville de Luynes recherche des créateurs/créatrices pour l'ouverture de sa boutique éphémère aux mois de juillet, août et septembre 2024.

Idéalement situé en entrée de ville, le local de la boutique éphémère sera mis à disposition aux 3 périodes suivantes : du 1^{er} au 28 juillet 2024, du 29 juillet au 25 août 2024, du 26 août au 22 septembre 2024 (périodes non divisibles). Elle accueillera jusqu'à 4 créateurs/créatrices simultanément, qui devront ouvrir la boutique éphémère les vendredis, samedis et dimanches de 14h00 à 18h00¹. Une participation de 100 € par mois² sera demandée à chaque créateur/créatrice. Attention : les activités de service (restauration, conseil, etc.) et les produits alcoolisés sont exclus de l'appel à projet.

Une visite du local peut être organisée sur rendez-vous auprès du Service Communication de la Ville de Luynes (02 47 55 56 60 / communication@luynes.fr) avant la date limite de dépôt des candidatures.

Vous souhaitez candidater ? Envoyez la fiche de candidature (page 4) dûment complétée accompagnée d'un justificatif d'activité³ **avant le mercredi 15 mai 2024** par :

- **Courriel** à communication@luynes.fr (à privilégier)
- **OU courrier postal**⁴ à l'adresse suivante :
Mairie de Luynes
Service Communication
Place des Victoires
B.P. 16
37230 LUYNES

TOUTE CANDIDATURE INCOMPLÈTE OU HORS DÉLAI SERA REFUSÉE.

Les demandes sont traitées dans la limite des places disponibles et en fonction de critères d'appréciation mentionnés au paragraphe « CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES ».

La Ville de Luynes apportera une réponse aux candidates/candidats au plus tard le 31 mai 2024.

¹ Les créateurs/créatrices pourront s'organiser ensemble pour occuper le local à tour de rôle selon un calendrier établi à l'avance et devront, le cas échéant, convenir d'une organisation commune pour la tenue de leurs caisses respectives et l'emballage de leurs produits.

² Le montant de la participation est indicatif ; il fera l'objet d'un vote du conseil municipal lors de sa séance du 9 avril 2024.

³ Extrait K ou Kbis de moins de 3 mois, extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou à la Maison des Artistes, etc.

⁴ Si vous envoyez votre candidature par courrier postal, merci de bien vouloir en informer le Service Communication de la Ville de Luynes (02 47 55 56 60 / communication@luynes.fr).

1. PRÉSENTATION DE LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE DE LUYNES

Idéalement située en entrée de ville, la boutique éphémère de Luynes fait partie de l'ensemble immobilier sis 9 rue Alfred Baugé 37230 Luynes. La boutique, située au rez-de-chaussée du bâtiment, mesure 84 m². Elle est composée d'un espace de vente d'environ 60 m² et d'un local technique avec une tisanerie, des sanitaires et un local de rangement.

La boutique est équipée d'une rampe d'accès extérieure et d'une excellente visibilité sur la voie publique avec quatre grandes baies vitrées. Six places de stationnement sont accessibles au pied de la boutique (dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite) et un parking 68 places est situé à proximité immédiate du bâtiment. La façade de la boutique fera l'objet d'un habillage thématique, créé et financé par la Ville de Luynes, pendant toute la période d'ouverture.



2. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

La Ville de Luynes appréciera les candidatures selon la nature, la qualité, le caractère artisanal et la gamme de prix de vente des produits. La cohérence et la diversité de l'offre de produits mis en vente dans la boutique sera également prise en compte.

3. OUVERTURE DE LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE DE LUYNES

Périodes d'ouverture

Le local de la boutique éphémère sera mis à disposition aux 3 périodes suivantes :

- Du 1^{er} au 28 juillet 2024
- Du 29 juillet au 25 août 2024
- Du 26 août au 22 septembre 2024

Ces périodes – représentant 4 week-ends d'ouverture chacune (vendredi + samedi + dimanche) – ne sont pas divisibles.

Horaires d'ouverture de la boutique

Les créateurs/créatrices s'engagent à ouvrir la boutique éphémère de Luynes les vendredis, samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 (jours fériés inclus). Ils/Elles pourront s'organiser ensemble pour assurer les permanences d'ouverture de la boutique à tour de rôle, selon un calendrier établi à l'avance ; le cas échéant, ils/elles devront convenir d'une organisation commune pour la tenue de leurs caisses respectives et l'emballage de leurs produits.

Produits vendus

Le créateur/La créatrice vendra exclusivement les produits présentés dans sa fiche de candidature. Attention : les activités de service (restauration, conseil, etc.) et les produits alcoolisés sont exclus de l'appel à projet.

Présentation et décoration de la boutique

Le locataire s'engage à soigner la présentation de ses produits dans la boutique en tenant compte des consignes d'installation émises par la Ville de Luynes.

Promotion de l'activité

Le créateur/la créatrice peut, à son initiative, entreprendre toute action de communication visant à promouvoir son activité dans la boutique. Dans le cas de l'édition d'un support de communication (affiche, dépliant, etc.), le locataire pourra demander l'aide du Service Communication de la Ville de Luynes et s'engage *a minima* à faire valider son support par ledit service.

Entretien et rangement de la boutique

Le ménage et le rangement de la boutique sont à la charge des créateurs/créatrices.

Respect du voisinage et de l'ordre public

Le créateur/La créatrice s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public, ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité du bâtiment, et devra éviter tout attroupement sur la voie publique. Sa responsabilité sera engagée en cas de plainte ou de réclamation.

4. FRAIS DE PARTICIPATION

Une participation d'un montant de 100 € par période de mise à disposition sera demandée à chaque créateur/créatrice. Le montant de la participation est donné à titre indicatif ; il fera l'objet d'un vote du conseil municipal lors de sa séance du 9 avril 2024.

Cette participation sera payable à réception d'un titre de recettes émis par le Trésor Public. Aucune compensation financière ni diminution du montant de la participation ne pourra être demandée par le créateur/la créatrice, pour quel que motif que ce soit.

Une convention d'occupation précaire sera conclue *intuitu personae* entre le créateur/la créatrice et la Ville de Luynes. Lors de la signature, le créateur/la créatrice devra fournir une attestation d'assurance couvrant ses produits et les risques inhérents à leur entreposage dans la boutique le temps de la période de mise à disposition.

5. ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LUYNES

La mise à disposition du local comprend :

- La mise à disposition de mobilier (tables, chaises, rayonnage et borne d'accueil partagée) ;
- La prise en charge de la consommation d'énergies (eau et électricité).

La Ville de Luynes s'engage à promouvoir l'activité de la boutique dans la mesure du possible, sur ses supports de communication et avec les moyens dont elle dispose. Elle se chargera de l'aspect extérieur de la boutique de façon exclusive.

6. FICHE DE CANDIDATURE

La fiche de candidature dûment complétée et un justificatif d'activité (extrait K ou Kbis datant de moins de 3 mois, extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou à la Maison des Artistes, etc.) sont à retourner avant le mercredi 15 mai 2024 au Service Communication de la Ville de Luynes par :

- Courriel à communication@luynes.fr (à privilégier)
- **OU** courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Luynes – Service Communication – Place des Victoires B.P. 16 37230 LUYNES (merci d'informer le Service Communication pour tout envoi de votre dossier de candidature par voie postale en appelant le 02 47 55 56 60)

N° SIREN ou SIRET* : Code A.P.E.* :

Nom commercial (le cas échéant) :

Prénom et nom* :

Adresse postale* :

Code postal* : Ville* :

Téléphone* :

Adresse électronique* :

Site internet :

Réseaux sociaux : Facebook Instagram Autre :

Période de location souhaitée* : (plusieurs choix possibles)

Du 1^{er} au 28 juillet 2024 Du 29 juillet au 25 août 2024 Du 26 août au 22 septembre 2024

Présentation des produits que vous souhaitez vendre dans la boutique éphémère de Luynes* :

.....

.....

.....

.....

.....

*** Champ obligatoire conditionnant la validation de votre dossier de candidature.**

Les informations recueillies sur cette fiche sont uniquement utilisées par les services municipaux de la Ville de Luynes pour répondre à votre candidature. Ces données sont recueillies avec votre consentement. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ces données ou vous opposer à leur traitement auprès de la Mairie de Luynes.